



Convocation

(Exercice: 19/08/2020 - 31/12/2020)

1. Tenue de l'assemblée générale/mode de scrutin

Conformément aux textes en vigueur, l'assemblée générale ordinaire de l'association RESPECTS Occitanie, du mercredi 29 septembre 2021, se tiendra sous forme de consultation écrite des membres complétée par un vote par correspondance. (Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée par le VI de l'article 8 de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021).

Les documents (rapport moral, rapport financier, bilan des action et objectifs) seront adressés par voie électronique à tous les adhérents mi-septembre.

Avant le 26 septembre, les adhérents pourront interroger les membres du bureau, via l'adresse mail occitanie@ respects.fr, pour toute question sur les informations transmises. Le vote des délibérations se fera « en ligne » sur le site de www.respects.fr avant le 29 septembre à 20 heures (lien transmis le 26/09).

Un adhérent pourra donner pouvoir à un membre de l'association qui votera en son nom. Le pouvoir sera envoyé en .pdf ou .jpeg à occitanie@respects.fr

2. Ordre du jour

Les points suivants sont portés à l'ordre du jour :

- Lecture et approbation du rapport moral;
- Lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice ...;
- Fixation du montant de l'adhésion (ou cotisation annuelle) ;
- Election des administrateurs :
- Ouestions diverses.

Le Président : J. Solomiac La secrétaire : A. Pourcellié